



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/501
14 novembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

420ème séance plénière

PC Journal No 420, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 501
ETATS FINANCIERS VERIFIES POUR 2001

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 7.05 et de l'Article 8.06 (e) du Règlement financier, qu'il a approuvé le 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96),

Prenant note du Rapport financier et des états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2001 et du Rapport des vérificateurs extérieurs (PC.IFC/59/02/Rev.2) du 12 septembre 2002,

Remerciant les vérificateurs extérieurs du Bureau national suédois de vérification des comptes de leur travail,

1. Accepte les états financiers vérifiés pour 2001 ;
2. Prend note des suites données par le Secrétaire général aux recommandations figurant dans le Rapport des vérificateurs extérieurs de 2000, comme il ressort de leur rapport pour 2001 ;
3. Demande au Secrétaire général d'établir un plan de travail pour l'application des recommandations formulées par les vérificateurs extérieurs dans leur rapport pour 2001 et de le tenir informé de manière régulière, par l'intermédiaire du Comité financier informel, de la mise en oeuvre de ce plan.